

de 1826 à 1856

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – E depot 17680

fiche n°45

6 mai 1844 – Refus de la commune de Bouzy de participer aux frais d'entretien du chemin reliant Tours-sur-Marne à Bouzy

Le Conseil Municipal de Bouffv. observe encore qu'un certain
 nombre d'habitans de la commune de Courv. s'opposent par conséquent au
 projet de la construction de Bouffv. comme nuisant à la Bouffv.
 pour la construction de Courv. mais qu'un résumé de toutes
 ces motifs pour imposer à cette de Bouffv. l'obligation de
 construire la construction et le l'entretien de l'chemin traverse
 de Bouffv à Courv. attendu que cette de Bouffv. n'a au contraire
 en place que pour garantir contre l'incendie de la construction
 en charbon par suite de l'incendie de la construction il résulte
 l'incendie de la construction par suite de l'incendie de la construction
 de la construction à cet effet
 fait et délibéré en séance ce jour et en présence de
 tous les membres désignés de l'Assemblée.

Pour le Maire, J. B. Lecomte
 Pour le Secrétaire, J. B. Lecomte

« Séance du conseil municipal du 6 mai 1844

L'an mil huit cent quarante quatre le 6ème jour du mois de mai à trois heures après midi
Le conseil municipal de la commune de Bouzy, réuni au lieu ordinaire
de ses séances, pour la session annuelle de mai, sous la présidence de Monsieur le Maire
de la dite commune

Présents Messieurs Barancourt Joseph, Barancourt Jean-Baptiste, Houry-Heurpé,
Houry Jean-Memmie, Salaire Eloi, Cocteau François, Guillemette Basile, Robert Jean-Memmie,
Vesselle Joseph adjoint et Barnaut Maire, membres dudit conseil.

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait connaître à Messieurs les
membres qu'en vertu d'une délibération du conseil municipal
de la commune de Tours-sur-Marne en date du 10 mai 1843 qui expose
qu'il a décidé à l'unanimité de reporter les travaux de confection et
d'entretien sur le chemin vicinal n°12 du tableau de Tours-sur-Marne à Bouzy
à cause dit-il de son importance et qu'il est plus court pour arriver
sur le chemin de grande communication n°4 de Châlons à Louvois
et que ce chemin est au moins aussi important et utile à la commune de
Bouzy qu'à celle de Tours-sur-Marne et que ses vins passent sur ce
chemin pour être conduits chez les négociants de Mareuil/Aÿ, Epernay, Aÿ et Avize, etc.

Le conseil municipal, vu le rapport de Monsieur le Maire et le contenu
de la délibération du conseil municipal de la commune de Tours-sur-Marne, observe :

1° Que la commune de Bouzy a fait un sacrifice d'une somme de 1000 francs
pour confectionner l'embranchement de Bouzy au chemin de grande
communication n°4 de Châlons à Louvois, plusieurs sommes de 700 francs pour
acquisition de terrain pour les 50 mètres de l'embranchement audit
chemin de grande communication, ce qui lui donne des facilités pour les
villes de Reims, Châlons, Aÿ, Epernay et Avize.

Considérant qu'elle a voté le maximum de ses prestations
et de ses centimes spéciaux, tant sur le chemin n°4 que sur le
chemin de Bouzy à Louvois, depuis 1838, dont il reste encore à
faire une très grande partie sur le dit chemin de Bouzy à Louvois
et ensuite pourvoir à son entretien annuel, lequel donnera
encore à la commune de Bouzy, après son confectionnement, une
communication facile et très rapprochées pour les communes indiquées
ci-dessus, ce qui fera alors deux voies de communication, donc une
troisième deviendrait inutile.

Considérant encore qu'il est important et d'une nécessité indispensable
que la commune avise aux moyens de confection à faire sur le chemin
vicinal de Bouzy à Ambonnay, attendu qu'il n'existe d'autres
voies de communication entre les deux communes que ce dit chemin,

Le rapport de Monsieur l'agent voyer à ce sujet, dit que
le territoire de Tours-sur-Marne touche aux portes de Bouzy. C'en est
que trop vrai pour cette commune, ce qui donne l'avantage que la
commune de Tours-sur-Marne réunit un très grand avantage, tant pour les
ressources des centimes spéciaux que pour le parcours du territoire.

Le conseil municipal de Bouzy observe encore qu'un certain
nombre d'habitants de la commune de Tours-sur-Marne sont propriétaires de
vignes sur le territoire de Bouzy, comme plusieurs de Bouzy le
sont sur le territoire de Tours-sur-Marne, mais qu'en résumé, ce n'est pas
un motif pour imposer à celle de Bouzy l'obligation de
contribuer à la confection et à l'entretien du chemin vicinal
de Bouzy à Tours-sur-Marne, attendu que celle de Bouzy n'a aucune
ressources pour pouvoir entrer dans la partie de confection
du chemin précité ci-dessus, qu'en conséquence il rejette à l'unanimité toutes
décisions prises par le conseil municipal de Tours-sur-Marne à cet effet.

Fait et délibéré en séance de ce jour et avons tous les membres désignés d'autre part signé »